

RAPPEL DE PRODUIT

CUISSE DE POULET DESSOSSÉE MARINÉE PPNP (Préparé par nos soins)

Alimentation / Viandes

Cuisse de poulet dessossée marinée

Marque : **PPNP (Préparé par nos soins)**

Modèle ou référence : **produit vendu au rayon
traditionnel boucherie**

- **Lot produit vendu au rayon boucherie traditionnelle**

Conditionnements : **VENDU AU RAYON TARD**

Date de commercialisation : **25/08/2023**

Date de fin de commercialisation : **31/08/2023**

Température de conservation : **Produit à conserver au
réfrigérateur**

Zone géographique de vente : **SUPERMARCHE MATCH
THANN**

Distributeurs : **SUPERMARCHE MATCH THANN**



Publication du : **05/09/2023**

Informations complémentaires permettant d'identifier le produit : **PRODUIT VENDU AU RAYON BOUCHERIE
TRADITIONNELLE**

Motif du rappel : **PRESENCE DE SALMONELLE**

Risques encourus : **Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose).**

Description complémentaire du risque : **Risque d'intoxication alimentaire**

Conduite à tenir : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**

Préconisation sanitaire :

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles...) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

Modalités de compensation : **Remboursement.**

Date de fin de la procédure de rappel : **18/09/2023**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

